

région. Il ne faut pas oublier que le sentier inter-régional 22 passe dans le CQI et que nous sommes une plaque tournante de toute la circulation entre l'Outaouais, les Laurentides et Lanaudière;

- Nos agents de sentiers, qui sont déjà contraints à gérer une loi floue et mal écrite (Loi sur les véhicules hors-route), auraient eu à gérer des situations explosives dans les sentiers en interceptant des usagers qui voudraient traverser d'une région à l'autre et qui l'auraient très probablement fait malgré des pancartes interdisant l'accès à ces véhicules;
- Plusieurs habitants de nos municipalités se sont déjà dotés de tels véhicules;
- Économiquement, les refuser pourrait entraîner des pertes de revenus pour les commerces de la région;
- Puisqu'il s'agit d'un projet-pilote visant spécifiquement à déterminer quelles devraient être les règles officielles pour ces véhicules, il est important de participer à obtenir des données et statistiques à cet effet, particulièrement si nous voulons éventuellement en venir à ce que les clubs changent d'idée. Nous espérons notamment que ces statistiques entraîneront des subventions pour l'élargissement des sentiers;
- Les commerces qui vendent de nos passes de sentiers pourraient facilement vendre une passe à quelqu'un qui possède un côté à côté sans le savoir s'ils ne connaissent pas le modèle. Les agents de sentiers se retrouveraient encore une fois avec tout un problème sur les bras. Que devraient-ils faire avec un côté à côté qui a bel et bien une passe du CQI? Imaginez la scène.

Évidemment, vous vous en doutez bien, les points négatifs visaient tous la sécurité des utilisateurs. Nous prions et espérons qu'aucun accident ne se produira et encourageons fortement ceux qui utiliseront ces véhicules dans nos sentiers, comme tous les autres d'ailleurs, à toujours garder la droite et à réduire considérablement leur vitesse dans les sections sinueuses et étroites. J'en profite donc pour vous rappeler que la limite de vitesse dans les sentiers est 50 km/h et de 30 km/h dans les zones résidentielles.

Nous tenions à vous expliquer les tenants et aboutissants de cette décision qui fut sans aucun doute une des plus difficiles à prendre de l'histoire du CQI. Svp, soyez prudents.

Cordialement,

François Beauchemin
Président